



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 22
26 Avril 2023

Consultation des Procès-Verbaux

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 88

Match n° 24911446 Grandchamp As 1 / Nant'Est Fc 1 Seniors D2 Masculin groupe B du 16.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nant'Est Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Grandchamp As suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nant'Est Fc.

Dossier n° 89

Match n° 24911559 Loireauxence Varades 2 / Ancenis Rcasg 2 Seniors D2 Masculin groupe C du 22.04.2023

La Commission décide de :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Infliger les frais de droit de confirmation de la réserve au club de Loireauxence Varades Us

Dossier n° 90

Match n° 24910977 Ste-Reine Crossac 1 / Montoir Cs 1 Seniors D1 Masculin groupe A du 23.04.2023

La Commission a transmis le dossier avant sa réunion à la Commission Départementale des Arbitres, section des Lois du Jeu, au regard de l'urgence à statuer.

Dossier n° 91

Match n° 24912419 Bouguenais Foot 2 / Nantes Panafricaine 1 Seniors D3 Masculin groupe F du 16.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de Nantes Panafricaine pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Bouguenais Foot suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Panafricaine

Dossier n° 92

Match n° 25602763 Sautron As 2 / Couëron Chabossière 1 U17 D1 Masculin groupe A du 15.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Sautron As pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Couëron Chabossière suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Sautron As

Dossier n° 93

Match n° 25602908 St-Sébastien Fc 2 / Chauvé Eclair 1 U17 D2 Masculin groupe B du 15.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de St-Sébastien Fc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Chauvé Eclair suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Sébastien Fc

Dossier n° 94

Match n° 24911359 St-Lyphard Amicale 1 / Guérande St-Aubin 2 Seniors D2 Masculin groupe A du 23.04.2023

La Commission
décide de :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Infliger les frais de droit de confirmation de la réserve s'élevant à 50 € au club de St-Lyphard Amicale